

COMMUNE DE LANNEANOU

Conseil Municipal du 29 juin 2021

Compte rendu de séance

PRESENTS : Sandrine GUEGUEN, Ghislaine PORCHER, Hervé ST JALM, Gabriel GENTRIC, Fabien HUGUET, Morgane LEGLAND, Jean-Claude OLLIVIER, Ludwig KERBRAT

ABSENTS : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, excusés

MORLAIX COMMUNAUTE

MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de Morlaix Communauté, suite aux transferts de compétence partielle dans le domaine de la petite enfance, qui sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2021.

Intégration des actions suivantes :
Gestion d'une halte-garderie itinérante
Gestion du Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s.

DEBAT RLPI

Suite aux transferts de compétence en matière de documents d'urbanismes, Morlaix Communauté est compétente pour élaborer un règlement local de publicité intercommunal (RLPI) sur son territoire.

La réglementation de la publicité relève du code de l'environnement. A ce titre, elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine et du cadre de vie tout en garantissant le droit à l'expression et à la diffusion d'informations.

Chaque conseiller a reçu au préalable, le document préparatoire des débats sur les orientations élaborées par le comité de suivi du 11 mai 2021.

Il est proposé aux élus de débattre des orientations générales du RLPI.

La commune a peu d'affichages et est donc peu concernée par les réglementations, cependant :

1^{er} point : les panneaux publicitaires du commerce SKOL LOUARN, situés sur la RD 9, la RD 11 et la VC 4 vont devoir être enlevés car non conforme à la réglementation.
L'implantation du TOTEM sur la place du commerce est conforme.

2^{ème} point : prendre un arrêté municipal à jour fixant les limites d'agglomération.

VOIRIE 2021

3 entreprises ont répondu à la consultation pour le programme Voirie 2021 : COLAS, EUROVIA et PIGEON.

Les offres sont actuellement en analyse par le service Travaux de Morlaix Communauté qui assure la maîtrise d'œuvre.

Pour information des élus :

Offre EUROVIA 63 934,50 € HT

Offre COLAS 68 750,00 € HT (variante Easy Cold) 55 374,00 € HT)

Offre PIGEON 44 540, 00 € HT

Après avoir reçu le rapport de l'analyse des offres, Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise qui sera retenue.

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Accord du conseil municipal pour la signature de la convention de partenariat avec France Services Itinérant. Les permanences ont démarré le 3 juin.
Pour rappel, les permanences se tiennent tous les jeudis matin de 9 h à 12 h en mairie.
Le coût est de 212 € par séances.
- ▶ Les travaux pour l'implantation de l'antenne Bouygues doivent démarrés le 27 septembre.
- ▶ Concernant la sécurité routière, les relevés des comptages réalisés en agglomération ont démontré la vitesse des véhicules. Les résultats ont été transmis à la gendarmerie et à la DDTM.
- ▶ Arrivé au terme de la première période triennale du bail en cours. Un avis de congé donné par le bailleur pour motifs sérieux et légitime a été notifié par huissier de justice, à Monsieur Hendrix TAMAYA, gérant du commerce Skol Louarn.
La date de fin à la location est fixée au 15 novembre 2021 à minuit.
- ▶ Pour une meilleure gestion, il faudrait élaborer un règlement communal pour le Columbarium et jardin du souvenir.

Fin de Séance